



**RETURN OFFERS TO:
RETOURNER LES OFFRES A:**

Attention: Candice Therien
Email: Candice.therien@rcmp-grc.gc.ca

Note - RCMP has the following e-mail restrictions:
The maximum e-mail message size is 5 MB.
Zip files not accepted.

**AMENDMENT TO THE
REQUEST FOR A STANDING
OFFER**

**MODIFICATION À LA
DEMANDE D'OFFRE À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Request for a Standing Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de la demande d'offre à commandes demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet OC – Gilets de sauvetage tactique compacts (GSTC) pour le Groupe tactique d'intervention (GTI)		Date Le 26 octobre, 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation 202100914A		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202100914		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	EST(Eastern StandardTime) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	November 23rd, 2020	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Candice.therien@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de telephone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à accomplir ce qui suit :

- Répondre aux questions reçues pendant la période de DOC.
- Réviser la DOC en conséquence, au besoin.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1) J'aimerais obtenir des éclaircissements quant à l'évaluation des soumissions (phase I), afin de savoir si un énoncé de conformité écrit, avec documentation technique à l'appui sous la forme d'une brochure sur le produit et d'un manuel d'utilisation, est suffisant, ou si des échantillons physiques sont nécessaires.

R1) Conformément à l'annexe D (phase I), pour démontrer la conformité, les brochures et les manuels doivent être soumis par l'offrant à l'adresse électronique indiquée sur la première page du document de la DOC. Des échantillons ne sont pas requis pour cette phase.

Q2) Pour le contrat de la phase II, Essai par les utilisateurs et détermination de la cote pour le mérite technique, s'attend-on à ce que le prix des échantillons de soumission d'offres soit le même que celui indiqué par l'offrant dans son offre financière pour l'offre à commandes globale?

R2) Voir la base de paiement révisée ci-jointe.

Q3) L'annexe D – Évaluation des soumissions (phase I) stipule que l'offrant doit être un fabricant actuel de gilets de sauvetage et doit avoir développé, fabriqué et vendu des gilets de sauvetage pendant au moins cinq (5) ans.

Pouvez-vous confirmer si vous acceptez les offres d'un distributeur ou d'un revendeur agréé?

R3) Oui. Veuillez consulter les documents d'attestation révisés ci-joints à la partie 5.

Q4) À l'annexe D, point 1 – Pouvez-vous indiquer le type de résultats d'essais en laboratoire indépendant demandé?

R4) Les tests de laboratoire indépendant doivent être conformes aux normes de test UL (États-Unis) ou ULC (Canada). UL1180 et ULC1180 sont des normes utilisées pour tester les gilets de sauvetage. Transports Canada a besoin de ces résultats d'essais lors de l'approbation de nouveaux VFI.

Si des résultats de laboratoire précis ne sont pas disponibles, l'entreprise doit démontrer que des tests ont été effectués pour le produit qu'elle propose.

MODIFICATIONS DE LA DOC

Modification 1

À la partie 2.2 Présentation des offres

Supprimer en entier.

Remplacer par ce qui suit :

2.2 Présentation des offres



Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

REMARQUE : La GRC n'a pas obtenu l'approbation requise pour recevoir des soumissions par l'intermédiaire du service Connexion postal.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

Modification 2

À la section 3.1. Instructions pour la préparation des offres

Supprimer en entier.

Remplacer par ce qui suit :

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre complète par **courriel** en sections sauvegardées séparément et jointes comme suit :

Section I : **Offre technique** (une copie électronique en format PDF)

Section II : **Offre financière** (une copie électronique en format PDF).

Section III : **Attestations** (une copie électronique en format PDF).

Remarque importante

Pour les offres présentées par courriel, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception des offres. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :

- a. réception d'une offre brouillée ou incomplète;
- b. la disponibilité ou l'état du matériel utilisé pour la réception;
- c. l'incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
- d. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
- e. mauvaise identification de l'offre par le soumissionnaire;
- f. illisibilité de l'offre;
- g. sécurité des données incluses dans l'offre.

Une offre transmise par voie électronique constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être soumise conformément à l'article 05 du document 2006 (2018-05-22), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels.

La GRC a des restrictions quant aux courriels entrants. La taille maximale des courriels, y compris toute pièce jointe, ne doit pas dépasser 5 Mo. Les fichiers Zip ne seront pas acceptés. Les courriels dépassant la taille maximale ou contenant des fichiers Zip en guise de pièces jointes seront bloqués et ne pourront pas entrer dans le système de courriel de la GRC. Une soumission transmise par courriel bloquée par le système de courriel de la GRC sera considérée



comme n'ayant pas été reçue. Le soumissionnaire doit s'assurer que sa soumission a bien été reçue.

REMARQUE : La GRC n'a pas obtenu l'approbation requise pour recevoir des soumissions par l'intermédiaire du service Connexion postel.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

Les prix ne doivent figurer que dans l'offre financière. Il ne doit être fait mention des prix dans aucune autre section de l'offre.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. (Se reporter au point 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires, de la partie 4, Procédures d'évaluation.).

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Modification 3

A la partie 5 – **ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Supprimer en entier.

Remplacer par ce qui suit :

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou l'un de ces renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de



l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Déclaration de condamnation à une infraction– Intégrité – Formulaire de déclaration (s'il y a lieu)
- Documentation exigée (Liste de noms pour le formulaire de vérification de l'intégrité)

Veuillez consulter le site Web [Formulaires concernant le Régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaires-forms-fra.html) pour obtenir des détails additionnels (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaires-forms-fra.html>).

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.1 Attestation d'absence de collusion dans l'établissement de soumission

L'attestation d'absence de collusion dans l'établissement de soumission que vous trouverez à l'annexe « F » a été élaborée par le Bureau de la concurrence à l'intention des autorités adjudicatrices lorsque ces dernières demandent des soumissions ou des évaluations, ou qu'elles lancent des appels d'offres. Ce document vise à décourager le truquage des offres en obligeant les soumissionnaires à divulguer à l'autorité adjudicatrice tous les faits importants concernant les communications et les arrangements faits par le soumissionnaire avec des concurrents à l'égard d'un appel d'offres.

5.2.2 Fabricant – Distributeur autorisé

En déposant une offre, l'offrant atteste qu'il est autorisé par le fabricant à distribuer les produits énumérés à l'annexe A. Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté une offre à commandes, si l'offrant est réputé être un distributeur non autorisé au moment de l'émission d'une offre à commandes ou pendant la période de l'offre à commandes.



Modification 4

À l'annexe B – Base de paiement

Supprimer en entier.

Remplacer par ce qui suit :



**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

L'offrant sera payé un prix unitaire ferme en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, Incoterms 2010, frais de transport inclus.

1 A. Exigences fermes (essais)

Description	QTÉ	Prix unitaire ferme	Total du prix calculé
Gilets de sauvetage tactique compacts du GTI	3	\$	\$
Trousses de réarmement	30	\$	\$

1B Période initiale de l'offre à commandes – à compter de la date d'émission pour une période d'un (1) an

Prix unitaire ferme, DDP, frais de transport inclus, taxes applicables en sus												
Description	Unité de distribution	Div. B	Div. O	Div. C	Div. H	Div. E	Div. J	Section de la formation tactique	PIC	Div. E	Div. nat.	Total du prix calculé (somme des divisions)
Gilets de sauvetage tactique compacts du GTI	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trousses de réarmement	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$



1C Période d'option 1

Prix unitaire ferme, DDP, frais de transport inclus, taxes applicables en sus												
Description	Unité de distribution	Div. B	Div. O	Div. C	Div. H	Div. E	Div. J	Section de la formation tactique	PIC	Div. E	Div. nat.	Total du prix calculé (somme des divisions)
Gilets de sauvetage tactique compacts du GTI	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trousses de réarmement	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

1D Période d'option 2

Prix unitaire ferme, DDP, frais de transport inclus, taxes applicables en sus												
Description	Unité de distribution	Div. B	Div. O	Div. C	Div. H	Div. E	Div. J	Section de la formation tactique	PIC	Div. E	Div. nat.	Total du prix calculé (somme des divisions)
Gilets de sauvetage tactique compacts du GTI	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trousses de réarmement	CHAQUE	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$



Prix total calculé = Somme de tous les prix calculés (période initiale 1B + année d'option 1 1C + année d'option 2 1D)

REMARQUES

On estime qu'il faudra environ 300 GSTC au cours des cinq prochaines années.

Consulter la liste des adresses de livraison à l'appendice 1 de l'annexe B.



Modification 5

À l'annexe D — Évaluation des soumissions (phase I)

Supprimer en entier

Remplacer par ce qui suit :

ANNEXE D ÉVALUATION DES SOUMISSIONS (PHASE I)

L'évaluation de la phase I sera basée sur l'expérience du soumissionnaire dans le développement, la fabrication et/ou la vente de gilets de sauvetage tactiques compacts (GSTC) pour le Groupe tactique d'intervention (GTI), et sur la fourniture d'informations techniques, de dessins et/ou de brochures qui détaillent le produit proposé. Toutes les offres conformes seront incluses dans la phase suivante du processus (essai par l'utilisateur). Le prix n'est pas pris en compte à ce stade du processus d'évaluation.

N° d'article	Besoin	Preuve de conformité	Conformité (O/N)
1	<u>Expertise et conception éprouvée</u> Le fabricant de GSTC proposé doit être un fabricant actuel de gilets de sauvetage qui a une expérience significative dans les gilets de sauvetage pour les organisations militaires ou policières, comme suit : (a) qualifications du fabricant – doit avoir développé, fabriqué et vendu des gilets de sauvetage pendant au moins cinq (5) ans; (b) conception éprouvée – le gilet de sauvetage tactique doit être un produit commercial (COTS) ou un produit militaire standard (MOTS) en cours de production et, au moment de la soumission de l'offre, il doit être utilisé par une organisation militaire américaine, britannique, canadienne ou australienne (ABCA) ou un service de police civile nord-américain (Canada ou États-Unis); (c) l'offrant doit fournir tous les résultats des tests effectués par un laboratoire indépendant sur le GSTC proposé.		
2	Annexe A – Spécifications techniques et de rendement	L'offrant doit fournir des brochures, des diagrammes ou toute autre information technique détaillant le gilet de sauvetage tactique compact GTI proposé. La GRC procédera à	



		une vérification de la conformité aux spécifications du GSTC détaillées à l'annexe A dès réception, avant les essais par les utilisateurs.	
--	--	--	--